## Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4208-2022 Phase 2

Le 21 septembre 2023

### 1. Recommandations de la FCEI

- 1) La rentabilité d'une modification à l'offre de GDP doit être évaluée relativement à la situation prévalente et non à une situation hypothétique d'absence d'offre.
- 2) Il n'y a pas lieu de fusionner les strates 4 et 5.
- 3) La preuve ne supporte pas le besoin de rehausser l'appui financier de la cinquième strate.
- 4) La participation des abonnements dans les premières strates semble stagner.
- 5) L'abaissement du seuil d'admissibilité à l'appui financier de 15 kW à 10 kW et le rehaussement de l'aide financière de la première strate pourraient stimuler la participation des plus petits clients.

## 2. Processus d'établissement des strates

### Justification vague de la proposition de strates

- Preuve initiale (B-0050)
  - Nombre de clients et effacement similaire entre les strates
    - La FCEI questionne la pertinence de ces critères
- o Réponse 1.1 à la DDR 2 de la Régie (B-0054)
  - Regrouper les abonnements aux contributions similaires dans la même strate pour leur assurer une rémunération équivalente
  - Regrouper un nombre d'abonnements limité dans une même strate (strates 4 et 5)
- o CI-FCEI (A-0028, Q/R 155 à 176 et 188)
  - Dégressivité de l'aide relativement constante pour équilibrer l'offre et arriver à une moyenne de 66 \$/kW
  - Idée était de passer de 5 à 4 strates
    - Absence de justification sur le critère du nombre de clients par strate
  - Retour d'expérience qualitatif document et analysé
- o CI-Formation (A-0028, Q/R 259)
  - Pourcentage d'effacement dans chacune des strates relativement stable

# 2. Processus d'établissement des strates (suite)

### Besoin d'une preuve plus complète dans l'avenir

- Identifier tous les critères et en justifier la pertinence eu égard à :
  - l'impact sur les coûts d'approvisionnements globaux;
  - l'impact sur la sécurité d'approvisionnement; et
  - la simplicité.
- Identifier les mesures utilisées pour établir les meilleurs points de bascule entre les strates
- Processus d'analyse permettant d'établir la stratification doit être présenté et expliqué
- Les principales options analysées doivent être présentées et comparées
- L'information sur le retour d'expérience doit être présentée
- Pour les demandes futures, la FCEI recommande à la Régie d'exiger une preuve étoffée présentant l'ensemble des critères considérés, la justification de leur pertinence et l'analyse des principales options considérées sur la base de ces critères.

## 2. Analyse de rentabilité

#### Analyse de la rentabilité

- Comparaison avec l'absence d'offre de GDP est non pertinente
  - <sub>n</sub> B-0050, au tableau 11
- Cette approche a déjà été rejetée par la Régie qui estimait qu'elle ne menait pas à des tarifs justes et raisonnables.
  - n D-2019-164, aux paragraphes 232 à 235
- La rentabilité d'une modification à l'offre doit être évaluée à la marge et non à la moyenne.

	Aide financière	Effacement	Coûts
Option 1	50 \$	1 000 kW	50 000 \$
Option 2	60 \$	1 100 kW	66 000 \$
Écart	10\$	100 kW	16 000 \$

- Coût par kW additionnel: 160 \$/kW
- Si le coût évité est inférieur à 160 \$/kW, cette modification n'est pas avantageuse.

## 2. Analyse de rentabilité (suite)

- Dans le présent dossier, HQ propose d'augmenter l'appui de 49\$/ kW à 55\$/kW pour l'effacement au-delà de 1800 kW
  - o Impact sur l'effacement n'est pas évalué
    - o Retour d'expérience qualitatif est documenté, mais non présenté
      - o A-0028, p. 158
  - Croissance du nombre de participants et de l'effacement entre 2021-2022 et 2022-2023
  - Hausse importante (100 MW) de la participation entre 2022-2023 et 2023-2024
    - HQ en voie d'atteindre l'effacement prévu au plan d'approvisionnement pour 2023-2024
    - A-0028 Q/R 273
  - Complique l'arrimage avec OÉI
    - D-2019-164, aux paragraphes 236 à 239
  - ☐ La preuve ne permet pas de justifier le rehaussement de l'appui financier au-delà de 1800 MW.